



Bruxelles, le 28 janvier 2017

NOTE D'INFORMATION

Lancement du deuxième appel à propositions du programme de mobilité universitaire Intra-Afrique

L'Union européenne investira 10 millions d'euros de plus dans des projets visant à promouvoir les échanges d'étudiants et de personnel en Afrique dans le cadre du Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique. Le deuxième appel à propositions a été publié le 28 janvier 2017 la date limite de soumission des demandes de subvention est le 2 mai 2017.

L'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » (EACEA) de la Commission européenne a publié, le 28 janvier 2017 le deuxième appel à propositions du Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique. L'Agence est responsable de la gestion du programme, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et sous la supervision de la Direction générale de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne.

Le Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique soutient la coopération dans l'enseignement supérieur entre les pays d'Afrique. Il fournit une aide financière à des partenariats d'établissements d'enseignement supérieur africains (EES) pour l'organisation et la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel dans le cadre de programmes de master et de doctorat de haut niveau en Afrique. L'objectif du programme est d'améliorer les compétences et les qualifications des étudiants africains et du personnel à travers une mobilité sur le continent. Il a également pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur grâce à l'internationalisation et à l'harmonisation.

Le Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique est mis en place dans le cadre du Programme panafricain et s'appuie sur l'expérience acquise lors du Programme de mobilité universitaire Intra-ACP. Sept projets ont été sélectionnés en 2016 suite au premier appel à propositions et ont démarré leurs activités en Novembre 2016.

Le nouvel appel à propositions est réservé aux établissements d'enseignement supérieur d'Afrique. Les candidatures doivent être soumises à l'EACEA conformément aux conditions et au calendrier définis dans l'appel à propositions EACEA/05/2017. L'organisme candidat soumet la demande au nom du partenariat qui doit être composé de minimum 4 et maximum 6 établissements d'enseignement supérieur d'Afrique (dont le candidat). En outre, un établissement d'enseignement supérieur de l'UE titulaire d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur doit être intégré dans le partenariat comme partenaire technique. Le budget de chaque projet sera entre 1 et 1.4 millions d'euro. La date limite de soumission des demandes de subvention est le 2 mai 2017.

Les projets sélectionnés recevront une aide financière pour couvrir les frais d'organisation des flux de mobilité et les bourses à octroyer aux étudiants et membres du personnel sélectionnés.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR L'APPEL ET LE PROGRAMME :

Appel à propositions EACEA/05/2017

https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/funding/intra-africa-academic-mobility-scheme-2017_en

Programme de mobilité universitaire Intra-Afrique

<https://eacea.ec.europa.eu/intra-africa/>

Contact :

EACEA-IntraAfrica-IntraACP@ec.europa.eu